

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne
Le 04/04/2023 et publication le 04/04/2023

L'an 2023, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 20 mars 2023.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusée :

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme RENARD Nadège

D2023-013 : Vote sur une indemnité du coordonnateur communal du recensement de la population

Monsieur LEROUX rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population a été effectué sur la commune du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Madame MOUTON Joëlle avait été nommée coordonnateur de recensement de la population par délibération lors du conseil municipal du 21 novembre 2022.

A ce titre, Monsieur LEROUX propose aux conseillers municipaux de verser une indemnité à Madame MOUTON Joëlle d'un montant de 300 € Net.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à Madame MOUTON Joëlle une indemnité d'un montant de 300 € Net.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

